

Compte Rendu de séance du Conseil Municipal de Loché-sur-Indrois

Séance du 05 septembre 2019

Réuni en session ordinaire sous la présidence du maire, Nisl JENSCH, le conseil a pris les décisions suivantes :

Aménagement de la Traversée du bourg

- **a pris connaissance** des 2 offres reçues lors de la consultation pour l'aménagement de la traversée du Bourg. La première émise par la Sarl Busser et Provost et la seconde émise par l'entreprise Vernat TP, parvenue hors délai et sans dossier technique,
- **a choisi** le devis de la Sarl Busser et Provost s'élevant à 14 128,60 €.

Subventions

- **a décidé** d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'ASSAD-HAD suite à l'achat conséquent de brumisateurs.

Devis

- **a validé** les devis suivants :

Entreprises	Prestations	Coût HT en €
JPA Terrassement	Installation d'une borne de vidange avec évacuation des eaux usées pour les camping-cars	6 500,00
Garage Loiseau	Acquisition d'un aspirateur à feuilles à adapter sur le tracteur tondeuse	590,00
Entreprise SIMON	Réfection des peintures des huisseries côté extérieur de la salle de réunion et remplacement du balatum	1 970,00

- **a retenu** le devis de la Sarl AEPB pour les travaux de sécurisation électrique dans le vestiaire du stade de foot pour lequel certains éléments restent à préciser.

Plateforme de collecte déchets ménagers rue des Platanes

- **a décidé** de fermer le dépôt de collecte des ordures ménagères situés rue des Platanes en retirant les containers à ordures initialement installés pour collecter les déchets des foyers non desservis par le circuit de ramassage mais qui malgré les interdictions signalées a été pris pour une décharge publique. Seules resteront les colonnes à verre et papier. Un courrier sera adressé aux administrés pour expliquer cette décision.

Logements communaux

- **a procédé** à la révision du loyer du logement sis 41 bis rue de la mairie en fonction de l'indice de révision des loyers.
- **a décidé** de laisser libre le logement vacant de l'ancienne école maternelle afin de pouvoir en disposer comme logement d'urgence en cas de besoin.

Travaux de voirie

- **a fait le point** sur les travaux de réfection de voirie, le bi-couche reste à faire sur les chemins, ainsi que le parking du cimetière, la voie communale de la Recordière sera complétée en enrobé.
- **est informé** que des travaux de curage de fossés seront entrepris prochainement.

Aliénation

- **a accepté** de vendre le broyeur à bras de marque Rousseau à M. BAUDET Antonin et **a fixé** le prix de vente à 1 200 €.

Urbanisme

- **a pris connaissance** d'un projet consistant en l'implantation d'un site touristique dédié à l'accueil de gîtes insolites sur la commune et du refus d'obtenir un certificat d'urbanisme nécessaire au démarrage de l'activité et au dépôt des autorisations d'urbanismes,

- **a souhaité** appuyer ce projet qui viendrait compléter le panel des sites touristiques du sud Lochois par une activité nouvelle sur le territoire.

- **est informé** que M. le maire et M. Thurey rencontreront l'architecte des Bâtiments de France le 12 septembre afin de discuter du projet d'aménagement d'une plateforme de compostage sachant que le conseil municipal ne souhaite plus persévérer dans l'aboutissement de ce projet car il redoute que ce site devienne une décharge municipale.

Informations diverses

- **a accepté** de mettre à disposition de l'école de Loché-sur-Indrois le nouveau photocopieur qui sera livré prochainement jusqu'à ce que le contrat de maintenance du photocopieur actuel soit échu. Ensuite, il sera procédé à l'inversion de ces deux appareils.

- **a pris connaissance :**

- que M. le maire a sollicité l'intervention d'Enedis pour la prise en charge du poteau électrique situé face à la mairie qui vacille et est fissuré,

- du nouveau service mis en place par la Croix Rouge relatif au prêt de véhicule, deux véhicules disponibles sur le site de Loché-sur-Indrois et Loches, service pour lequel le carburant est uniquement facturé aux emprunteurs. Le deuxième service associé permet aux personnes ne pouvant conduire elles-mêmes de se faire emmener selon la même condition de facturation.

- de l'organisation par la Croix Rouge d'une initiation aux premiers secours qui aura lieu le 21 septembre 2019 de 14h30 à 16h30 dans la salle d'activités n°1,

- du programme de l'exposition de la bibliothèque municipale organisée les 4, 5 et 6 octobre prochains « Et si on en parlait... Alors heureux ? »

Affiché le 09.09.2019

Le Maire,
Nisl Jensch